

BON DE COMMANDE PARTENARIAT 2023

HÔTELS / CAMPINGS

Bulletin à nous retourner impérativement avant le **15 octobre 2022**

Attention : aucune parution dans nos brochures 2023 ne sera possible après cette date.

SERVICES INCLUS	PACK ESSENTIEL	PACK VISIBILITÉ	PACK PRIVILÈGE
 Annnonce sur édition papier un encart publicitaire, avec vos coordonnées, descriptif & selon votre activité : insertion d'une photo	✓	✓	✓
 Annonce web sur www.vallespir-tourisme.fr une page descriptive avec texte commercial, photos, liens, coordonnées & géolocalisation sur la carte interactive	✓	✓	✓
 Réception d'un autocollant : Partenaire « Vallespir Tourisme »	✓	✓	✓
 Mise à disposition de notre documentation pour vos clients	✓	✓	✓
 Aide à la télé-déclaration de la taxe de séjour	✓	✓	✓
 Livraison des brochures touristiques de l'Office de Tourisme en avant-saison (sur réservation)	✓	✓	✓
 Accès à l'Espace Pro en ligne sur le site de l'Office de Tourisme	✓	✓	✓
 Éductours & Formation de votre personnel Connaissance du territoire incluant une session saisonniers	✓	✓	✓
 Visites commentées offertes pour le personnel de votre établissement organisées par l'OT & nos guides-conférenciers	✓	✓	✓
 Réception de la newsletter périodique spéciale partenaires : nouveaux acteurs, conjoncture, appel à projets, nouveautés...	✓	✓	✓
 Réalisation d'un portrait du partenaire : reportage photos et interview avec publication sur nos réseaux sociaux	X	X	✓
 Visite virtuelle 360° + Pack de 10 photos Mise en ligne sur fiche et mise à disposition de l'intégration HTML pour votre propre site + 10 photos 4K	X	X	✓
 Solution WeeBnB (pour les meublés uniquement) : site internet clé en main, carnet de voyage, gestion de contrats de location.	✓	X	X

1. Remplissez et signez ce bon de commande et retournez-le, accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre de « Régie Office de Tourisme Vallespir Tourisme », par courrier ou par virement bancaire à l'OTC directement.
2. Remplissez le questionnaire web ou le formulaire BAT (en annexe) / actualisez vos informations (texte, photos, et pictogrammes).
3. Déjà partenaire en 2022 ? actualisez votre annonce web via le V.I.T. : <https://po.espacepro.tourinsoft.com>
4. Nouveau partenaire ? Remplissez le questionnaire destiné à l'insertion sur notre site web (en annexe).

Tarifs & choix du pack - entourez votre pack

Etablissement	pack visibilité	pack privilège
Hôtel / camping non classé	180 €	280 €
Hôtel / camping classé	150 €	250 €

*Une réduction de -30 % sera accordée si vous êtes également partenaire dans une autre catégorie de professionnel du tourisme sur la participation la moins élevée.

*Tarifs partenaires Hors territoire + 30 %.

*Territoire: Céret; L'Albère; Le Boulou; Le Perthus; Les Cluses; Maureillas-Las-Illas; Reynès; Saint Jean Pla de Corts; Taillet; Vivès.

Consultez les conditions générales de partenariat sur <https://www.vallespir-tourisme.fr/espace-pro/>

TOTAL à régler €

COORDONNÉES

Nom / Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Adresse e-mail :

- ✓ Je souhaite paraître dans la brochure hébergement de l'OTC pour l'année 2023.
- ✓ Je m'engage à respecter les engagements mentionnés ci-dessous.
- ✓ J'ai pris connaissance et mis à jour les informations me concernant pour 2023 avec le VIT.
- ✓ J'autorise l'OTC à utiliser mes données et photos sur le site web et ceux de ses partenaires diffuseurs (ne concerne que les données publiques que vous ne transmettez).

ÊTRE PARTENAIRE DE L'OFFICE DE TOURISME C'EST VOUS ENGAGER À :

- Privilégier l'accueil et la satisfaction du client,
- Proposer des prestations de qualité (confort, équipements, hygiène, etc.),
- Respecter les réglementations en vigueur (sécurité, salubrité, contrats, etc.),
- Informer l'OT de toute modification concernant son activité afin d'améliorer la qualité de l'information transmise aux visiteurs et éviter tout désagrément (changement d'horaires, évènement, fermeture exceptionnelle...),
- S'acquitter d'une participation financière annuelle* (tarifs non-figés),
- Respecter les tarifs de votre activité communiqués à l'OT,
- Répondre dans les délais aux demandes d'information et enquêtes de l'OT, aux demandes d'information des partenaires institutionnels,
- Répondre aux réclamations et mettre en place des actions d'amélioration le cas échéant,
- Relayer nos informations dans votre établissement en n'hésitant pas à nous adresser vos clients,
- Insérer sur votre site internet le logo de la marque du territoire ainsi que le lien du site de l'OT,
- Faire des suggestions à l'OT
- Participer aux activités et réunions organisées par l'OT pour nous rencontrer et échanger.
- Être partenaire « hébergeur » de l'OT, c'est vous engager à :
 - Collecter la taxe de séjour, la déclarer et la reverser dans les délais impartis au trimestre,
 - Fournir vos disponibilités estivales et chiffres de fréquentation si l'OT vous les demande
 - Accepter les visites périodiques de contrôle de l'OT et réaliser les aménagements demandés,
 - Envoyer au préalable à vos locataires un contrat de location et un état descriptif suffisamment précis, établir un état des lieux en début et en fin de période de location, demander une caution.

➔ En cas de non-respect manifeste des engagements ci-dessus, l'OT se réserve le droit de vous radier. Pour les demandes de partenariats établies après la date de clôture des inscriptions, le tarif reste le même et certaines prestations ne seront pas incluses, notamment les éditions papiers.

TOTAL À RÉGLER : € moyen de paiement, cochez la case

Chèque à l'ordre de Régie Office de Tourisme Vallespir Tourisme

Virement bancaire (demander le RIB)

Fait à :, le : __/__/2022

Signature :